

GAZETTE DE SAINT-RIRAND

GAZETTE N°2

RETROSPECTIVE 2020 – AMBITIONS 2021

INFORMATIONS À PARTAGER



MOT DU MAIRE :

Nous avons programmé différentes actions, certaines n'ont pas pu ou que partiellement se réaliser du fait des contraintes sanitaires :

Le « chantier d'automne », où nous évoquions la possibilité de repeindre la barrière du gîte, de rejoindre la stèle de la Madone face au cimetière, d'implanter notre ancienne cabine téléphonique sur la place du village en « cabane à livres », la réfection du secrétariat de la Mairie... Autant de choses qui sont repoussées pour l'instant.

La commémoration du « 11 novembre » a cependant eu lieu, mais en comité restreint.

Pour la même raison, le traditionnel repas de Noël ne pourra pas avoir lieu cette année. Nous voulions également partager avec vous en début d'année « les vœux du conseil municipal » à la salle communale, mais là encore, c'est compromis !

Bref, lorsque la crise s'arrêtera, tous ces projets qui ne demandent qu'à être finalisés aboutiront !

Néanmoins, des choses ont quand même avancé :

- Les vitraux de l'église sont maintenant illuminés chaque vendredi et samedi de 19h à 22h, de manière à mettre l'édifice et le cœur du village en valeur.
- Le bilan de circulation dans le village est terminé, nous commençons à réfléchir à l'aménagement dans le bourg.
- La cabine téléphonique continue sa lente transformation pour devenir un lieu de partage de livres, que, nous l'espérons, vous serez nombreux à venir utiliser.



- Le bicouche entre la route du cimetière et le bourg, n'ayant pas tenu, a été refait par l'entreprise Eiffage.
- Et pour reprendre quelques lignes du « Pays Roannais » au sujet de notre chalet de Noël : « Pour compléter la décoration habituelle du bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année (guirlandes, sapins), la place du village vient de s'embellir d'un chalet en bois conçu, fabriqué et livré par une équipe d'élèves de l'Institut médico-éducatif (IME) de Taron. [...] Son intégration, par sa taille et son aspect naturel, donne l'impression qu'il a toujours été là ! Le père Noël y trouvera-t-il une halte lors de son passage si jamais la froidure et la neige sont au rendez-vous ? » En tout cas nous l'espérons.

Vous pourrez lire au fil de cette nouvelle gazette que la nouvelle équipe est dynamique et complémentaire et que dès l'an prochain des chantiers seront mis en place, je vous laisse découvrir...

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

Bonne lecture...



MOT DU COMITE DES FETES :

Qui aurait imaginé vivre une année comme celle que nous venons de passer ??? Pourtant tout avait très bien démarré avec notre rendez-vous de janvier, concours de belote. Malgré les températures frileuses, vous avez été nombreux à être au rendez-vous. Joie et bonne humeur ont rythmé cette belle après-midi. A la fin de la journée, on s'est donné rendez-vous pour la traditionnelle fête des Sians... C'était malheureusement sans compter sur la poisse qui a décidé que cette année serait terrible et que rien ne se passerait comme prévu... Un long moment difficile à passer. Des choses simples, le partage d'un bon repas, deux trois pas de danse, le verre de l'amitié, la musique, les lumières, une fête, bref un village qui vit, qui s'amuse...

Qu'à cela ne tienne, 2021 sera forcément plus cool !!!!

Toute l'équipe du Comité des fêtes est remplie d'espoir et a hâte de vous retrouver pour des moments encore plus agréables à vivre tous ensemble 😊

Que vos fêtes soient belles, et heureuse année à tous...



VOUS L'AVEZ PEUT-ETRE MANQUE...



UN CHANTIER SPECTACULAIRE :

Les 20 et 21 octobre, l'entreprise « Élagage en roannais » a procédé au démontage des 9 épicéas en bordure du chemin du moulin proche de la rivière.

Ce démontage, à cause des racines qui endommageaient l'enrobé était nécessaire avant sa réfection.

Le travail acrobatique et minutieux des élagueurs mené sur un jour et demi est à saluer vu les conditions difficiles dans lesquelles il a été réalisé : une fibre optique passe sous ces arbres, une maison est toute proche, et les arbres les plus hauts mesuraient une trentaine de mètres.

Bravo et merci à ces acrobates de l'élagage.

Coût de l'opération : 760 €

Le bois ainsi que toutes les branches sont restés sur place. Cela donnera sans doute lieu à un chantier collectif pour débarrasser tout ça quand la situation sanitaire se sera améliorée.

Nous lancerons alors un appel aux volontaires.

Pour information :

De nombreux chantiers d'abattage et de débardage ont lieu sur la commune tout au long de l'année.

Les entreprises chargées de ces chantiers doivent les déclarer en mairie, des panneaux indicatifs signalent cette obligation depuis des années sur beaucoup de nos chemins. Cela permet de faire un constat préalable et postérieur de l'état des chemins utilisés et ainsi de les préserver.

Il arrive toutefois que ces déclarations ne soient pas faites, soit par oubli, soit par négligence, et que par conséquent, ces chantiers-là nous soient inconnus. Il est alors difficile, de demander réparation des dégâts qui peuvent être occasionnés.

Aussi, n'hésitez pas à nous informer lorsque vous découvrez un chantier forestier en cours, nous pourrions ainsi vérifier qu'une déclaration a été effectuée en mairie, et, dans le cas contraire, intervenir avant qu'il ne soit trop tard.



PROGRAMME DE LA VOIRIE...

Dans un premier temps, un état des lieux des routes et chemins de la commune a été fait pour en constater l'état et évaluer les travaux à faire en compagnie de Roger, notre cantonnier.

Des documents, plan de la commune annoté et feuillets de constatations accessibles à tous ceux qui le souhaitent sont affichés en mairie. Ils ont pour but d'informer les habitants sur l'état de la voirie en juin/juillet 2020, mais, comme il est difficile de voir absolument tout et de passer partout, ces documents peuvent être complétés, rectifiés par les usagers que nous sommes tous.

Suite à cet état des lieux, un technicien du département est venu sur place pour établir un cahier des charges et une estimation des travaux qui nécessitent l'intervention d'une entreprise, les travaux d'entretien courants étant réalisés par Roger.

Ces gros travaux devraient bénéficier de subventions que nous demanderons en temps utile.

D'autres gros travaux sont pour le moment seulement au stade de l'étude et concerneront le Fouet bas (sous certaines conditions), la route des Noës, la sécurisation de certains virages dans la mesure du possible, etc...

A partir de ces éléments, le conseil municipal a décidé, sauf imprévu, du calendrier de travaux suivant :

Situation et nature des travaux	Estimation du coût	Réalisation prévue
VC9 Les Garnes : préparation, reprofilage et réfection de l'enrobé endommagé	15 000 €	Année 2021
Chemin du moulin: dérasement, préparation et réfection de l'enrobé endommagé	14 000 €	Année 2021
VC Combegrand : réfection d'un mur de soutènement	Devis à venir	D'ici la fin du mandat. Ordre de réalisation à déterminer.
VC 5 chemin de Buissonnet : terrassement, préparation et réfection de l'enrobé endommagé	Devis à venir	
CR 67 chemin de la scierie: dérasement, rabotage, reprofilage et réfection de l'enrobé	Devis à venir	

RENCONTRE AVEC LA CHASSE DE ST RIRAND

Nous avons proposé de rencontrer les deux sociétés qui chassent sur la commune (chasse communale et chasse Chargeraud), seule la chasse communale nous a répondu.

C'est ainsi que, le samedi 29 août, les chasseurs nous ont reçus dans leur maison de Tachon.

Cette rencontre, nécessaire à nos yeux pour mieux se connaître, s'est déroulée dans une atmosphère conviviale au cours de laquelle nous avons pu largement échanger.

Voilà, en résumé, le contenu de notre intervention :

- Désir de la nouvelle équipe de rencontrer les acteurs de la vie de la commune (habitants, associations, marcheurs, vététistes, chasseurs...)
- Présentation de la nouvelle équipe avec implantation des élus sur la commune
- Présentation de l'état des lieux de la voirie à affiner avec les utilisateurs des chemins que sont les chasseurs
- Remerciements pour la participation des chasseurs à l'entretien, voire la réouverture de certains chemins
- Communication du mécontentement qui nous parvient de temps en temps de la part des habitants de la commune (passages parfois excessifs et trop rapides sur nos petites routes, manque de communication avec la population, chasse trop proche des habitations). A ce sujet, nous avons

demandé aux chasseurs de davantage expliquer leurs actions de chasse aux personnes qu'ils rencontrent lors de leurs déplacements, cela afin d'installer des échanges constructifs et une meilleure relation de confiance.

- Évocation du souhait de la nouvelle équipe d'organiser dans un futur plus ou moins proche une ou des activités « nature » sur notre territoire (Randonnées, parcours VTT...) lors d'un week-end hors période de chasse. Nous avons proposé aux chasseurs de s'impliquer, avec les habitants qui le souhaiteront, et à leur manière, dans l'organisation de cette/ces manifestations(s)

Les chasseurs, quant à eux, nous ont fait part de leur désir de mieux communiquer avec les élus et les habitants de la commune, de l'utilité qu'ils estiment avoir au niveau de leur contribution à la régulation des espèces, notamment du grand gibier, ainsi que de leur participation financière à la réparation des dégâts occasionnés principalement par les sangliers.

Cette rencontre s'est achevée autour du verre de l'amitié qu'ils nous ont offert. Nous remercions sincèrement la chasse communale de nous avoir accueillis avec cordialité et pour leur tolérance quand nous avons quelques griefs à leur faire au nom de la population de la commune.

Jacques et Didier

DECI



(La photo ci-dessus étant un exemple du type de construction qui seront réalisées. Avec l'accord des pompiers et de la Roannaise de l'Eau, nous avons prévu de végétaliser les contours de la clôture afin de la fondre le plus possible dans l'environnement local).

Notre commune a établi, avec l'aide de la Roannaise de l'eau, un plan de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Douze points ont été répertoriés sur la commune comme des endroits où il serait nécessaire de prévoir des réserves d'eau. Il s'agit : Du Bourg, Préfol/Buissonnet, Combegrand, Le Fouet-Haut, Le Fouet-Bas, La Verrière, Tachon, Capitan, Les Grands Bois, La Carrière, Les Garnes-Sud et La Croix du Sud.

Nous ne manquerons pas de vous contacter et de vous consulter lorsque nous travaillerons dans les hameaux concernés.

Nous essayerons, au fil du mandat, de répondre à ces besoins.

Dès 2021, comme préconisé par le rapport DECI, une réserve de 120m3 sera ainsi installée dans le bourg à côté de la grange communale.

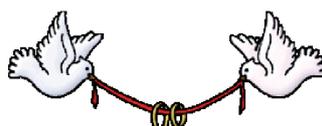
ETAT CIVIL



Naissances 2019/2020 :

Bienvenue Théo :

A la plus grande joie de ces parents, le petit garçon à pointé le bout de son nez le 18 juin 2020 à 16h14 à Roanne.



Mariages 2019/2020 :

Félicitation Christine & Ludovic :

Ludovic GREMILLET et Christine Marie CANO se sont unis le 10/08/2019.



Décès 2019/2020 :

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches :

André Jean PREFOL
Décédé le 11/12/2019 à Roanne

Sylvain CHADIERL
Décédé le 09/05/2020 à St-Rirand

Antonnia Juliette L'HERMITE Vve FORGES-CLAIR
Décédée le 10/08/2020 à Vichy (Allier)

REMERCIEMENTS



Dépannage en haut vol :

Alors qu'il passait le broyeur sur un chemin encaissé au-dessus des Garnes, Roger, notre cantonnier, a eu un gros problème : les soudures du bras de cet engin ont lâché. Le tracteur communal ne pouvait plus ni avancer ni reculer sans détériorer gravement cet outil si pratique pour l'entretien des accotements.

C'est alors que notre sauveur, Jean Paul Dumoulin est arrivé. A l'aide de son tracteur, il a soulevé, en le suspendant à sa fourche, le bras du broyeur pour permettre à Roger de se

tirer de ce mauvais pas.

Ainsi a commencé une longue descente à deux en marche arrière jusqu'au hangar de Jean Paul où l'expert de notre assurance a pu venir faire le constat.

Merci Jean Paul pour ta disponibilité, les nombreuses compétences que tu as mises, à notre service et ta bonne humeur.

Un mécano précieux :

Nous avons, dans l'équipe municipale, un mécano en or : il nous a rendu de précieux services que nous avons largement appréciés.

A deux reprises déjà il a dépanné la clio du cantonnier, à chaque fois très rapidement et très efficacement.

Merci Jean François pour ton aide désintéressée et ta disponibilité.

Coup de main efficace :

En début d'été, Didier Mouiller est venu, avec son tracteur et sa nacelle, donner un

coup de main très efficace à Roger pour élaguer les branches qui gênaient au passage des transports hauts tels que bottes de foin ou grumes de sapins.

C'est ainsi que toute la portion de la route entre le pont du ruisseau des Ruillères à la limite de la commune Des Noës et Préfol a été débarrassée des branches basses.

Merci Didier pour ce coup de main très apprécié.



RAPPELS



MAIRIE :

Mairie : 04 77 65 76 33
Horaires d'ouverture :
 Le Mardi : de 09h00 à 17h00
 Le Jeudi : de 13h30 à 16h00
Adresse : 33 route des Noës
 42370 Saint-Rirand

EN CAS D'URGENCE :

Didier PRUNET (Maire) : 06 33 39 55 75 / 06 65 92 05 46
Jacques DUBOIS (1^{er} Adjoint) : 06 38 96 61 23
Yves RONDEPIERRE (2^{ème} Adjoint) : 06 45 74 43 01

<http://stvirand.fr/>

Comme indiqué dans la précédente gazette, un site internet a été mis en place pour suivre les dernières actualités de Saint-Rirand.

Ce site a pour vocation de partager les informations, mais également de faire découvrir la commune.

Aussi n'hésitez pas à partager des anecdotes sur son histoire, son environnement, sa culture, ses petits comme ses grands moments.

En photo(s), en texte(s), en carte(s) postale(s), ou autre(s) document(s) souvenir(s). Toutes vos participations seront les bienvenues et plus qu'appréciées.

Vous pouvez soit les déposer en mairie, soit les faire parvenir à l'adresse mail :

stephanie_dumoulin@yahoo.fr



Meilleures Vœux :

En attendant de pouvoir le faire physiquement, votre équipe communale vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année ; faites de joie, de sourires, d'éclats de rires, de convivialité et de projets d'avenir.

Et bien sûr, « de bons gueuletons »...



ON NOUS A DEMANDE DE VOUS INFORMER...

A LA DEMANDE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS 42 « LES CHASSEURS, ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME ! »



La chasse est avant tout, un loisir, une passion, un sport. Il s'agit sans doute du plus ancien de nos loisirs, pratiqué longtemps en France par la noblesse, il s'est démocratisé après la révolution.

Cette activité a depuis, beaucoup évolué dans ses pratiques, avec au fil des années la mise en place d'une réglementation très restrictive, mais elle a su garder cette magie, partagée entre chasse moderne, protectrice, respectueuse de la nature et pratique ancestrale où l'être humain ressent encore cette envie de cueillir pour se nourrir.

Tantôt considérés comme écologistes au vu de leurs connaissances empiriques de la faune sauvage, ou comme sauveurs contre les animaux dévastateurs des cultures ou de la forêt ou encore comme des « barbares » par la mise à mort des animaux que les écrans ont transformé en douces peluches inoffensives, les chasseurs se situent en permanence entre le marteau et l'enclume.

Durant ces quarante dernières années, la pratique de la chasse a dû s'adapter.

Dans les années d'après-guerre, le petit gibier (lièvre, perdrix, lapin...) était très abondant et les chasseurs étaient avant tout des cueilleurs. La réglementation était simple : une date d'ouverture et une date de fermeture suffisaient à organiser les prélèvements d'animaux en surnombre tels les lapins de garenne qui pouvaient dévaster entièrement des parcelles de culture. Puis, sont venues des maladies virales qui ont décimé ces populations et l'évolution galopante de l'agriculture intensive qui a modifié les habitats favorables à la petite faune. Parallèlement à cela, les forêts ont été délaissées de tout entretien, ce qui a favorisé la progression du « grand gibier » sangliers, chevreuils...

Evolution des pratiques

Les chasseurs ont dû s'organiser pour chasser différemment, en battue (en groupes avec des personnes postées et des rabatteurs), seule méthode efficace pour limiter les populations de sangliers qui ont progressé de façon exponentielle et qui occasionnent des dégâts aux cultures (prairies, maïs et céréales).

Ce mode de chasse en groupe, le plus répandu aujourd'hui ne bénéficie plus de l'image traditionnelle du grand père qui partait seul avec son chien. Les règles de sécurité indispensables aujourd'hui, ont couvert les épaules des chasseurs de vêtements fluorescents qui les rendent visibles aux yeux de tous, dans les campagnes.

Evolution de leur implication dans la gestion des territoires

Parallèlement, pour combler la dégradation des habitats, les chasseurs portent financièrement et humainement de nombreuses actions de préservation de l'environnement, telles que les plantations de haies, le curage des mares, l'implantation de cultures diversifiées, l'ouverture des milieux, l'entretien des chemins...

Des valeurs fortes

A l'heure où la société est individualiste, les chasseurs quant à eux partagent de vraies valeurs de convivialité et animent les villages. Ils font preuve de patience, d'écoute et d'observation, autant de notions en perte de vitesse aujourd'hui.

Les dérogations liées au COVID, une nouvelle incompréhension

Lors du confinement annoncé en octobre par le gouvernement, en début de saison de chasse, une circulaire ministérielle a annoncé des dérogations pour la régulation des populations de grand gibier qui relève de l'intérêt général au vu des dégâts occasionnés sur les cultures.

Ces dérogations incomprises par le randonneur, le joggeur ou encore par le commerçant qui ne pouvait plus travailler, l'étaient également pour le chasseur. Le chasseur, comme cela a été dit précédemment, va à la chasse par loisir et non avec des objectifs chiffrés de régulation même s'il participe à l'équilibre entre la faune et les activités agricoles. Le chasseur de petit gibier, s'est vu lui, interdit de sortie quand la chasse collective pouvait avoir lieu, incompréhensible d'un point de vue sanitaire.

Contact presse :

Mme Sandrine GUENEAU-AUDIN
☎ 06-71-27-03-28
✉ fede.chasseur42.dir@orange.fr

ACTIONS DE GESTION

- + 540 ha de cultures diversifiées implantés pour la faune / an.
- 110 kms de haies replantées.
- 100 ha de débroussaillage.
- + de 10000 heures de bénévolat pour suivre les populations.

A LA DEMANDE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE « UNE MISSION DE CONSEIL ARCHITECTURAL PORTE PAR LE DEPARTEMENT »

Le Département met à disposition des particuliers et des collectivités un service gratuit de conseil en architecture.

Un conseil adapté et gratuit

Vous voulez **construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover** votre habitation... Vous vous interrogez sur le choix de l'implantation, le choix des matériaux, la lecture des règles de construction, les intervenants bâtisseurs à solliciter...

Un professionnel indépendant à votre service

Le Département missionne des architectes indépendants, pour vous orienter dans la définition de votre projet, le choix d'implantation, l'aménagement d'un espace de vie, l'adaptation à la perte d'autonomie ou l'insertion dans l'environnement immédiat. Ils peuvent également vous informer sur les techniques d'isolation efficaces, le choix des matériaux, ou encore vous guider dans les démarches administratives et les différentes étapes d'un projet de construction...

Des permanences sur rendez-vous deux lundis par mois

Sur la commune, votre interlocuteur est M. Philippe Jambresic. Vous pouvez le rencontrer sur rendez-vous deux lundi par mois à la maison Départementale de l'Habitat et du Logement (MDHL) de Roanne : 5, rue Brison à Roanne.

Pour prendre rendez-vous, contacter la MDHL de Roanne au 04-77-78-39-94.

Une expérimentation de Septembre à Février 2021 sur des sites supplémentaires :

ESPASS RENAISON / PMI
102 rue du commerce
42 370 Renaison

Un vendredi par mois
entre 9h00 et 12H00 sur RDV

A LA DEMANDE DE LA ROANNAISE DE L'EAU « VIDANGE TOUTES FOSSES »

Pour un fonctionnement optimal, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Les opérations de vidanges ne peuvent être réalisées que par un professionnel agréé.

Professionnel agréé

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Roannaise de l'Eau vous propose un service d'entretien professionnel et agréé pour vous accompagner.

Tarifs réduits

Le SPANC permet aux particuliers de bénéficier de tarifs de groupe soit une économie de 30% par rapport à une demande individuelle.

Exemple de prix pour la vidange programmée d'une fosse toutes eaux de 3 000 L : 275,55 € TTC

Service de qualité

Adhérent à la charte Quali'ANC, le SPANC s'engage pour un service et un assainissement de qualité en roannais.

Les rendez-vous sont effectués dans le strict respect des gestes barrières.

Retrouvez tous nos conseils pour l'entretien de votre installation sur www.roannaise-de-leau.fr

ROANNAISE DE L'EAU – CONTACT SPANC

Tél : 04 77 68 54 31 (choix n°3)

Email : dtechnique@roannaise-de-leau.fr

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence assainissement pour le compte de Roannais Agglomération

Professionnel agréé

Notre Service Public d'Assainissement Non Collectif vous propose un service d'entretien professionnel et agréé pour vous accompagner

-30% Tarifs réduits

Le SPANC permet aux particuliers de bénéficier de tarifs de groupe soit une économie de 30 % par rapport à une demande individuelle

Quali'ANC Service de qualité

Adhérent à la charte Quali'ANC, le SPANC s'engage pour un service et un assainissement de qualité en roannais

Les rendez-vous sont effectués dans le strict respect des gestes barrières
Retrouvez tous nos conseils pour l'entretien de votre installation sur www.roannaise-de-leau.fr

Exemple de prix
Pour la vidange programmée
d'une fosse toutes eaux de 3 000 L :
275,55 € TTC

Contact SPANC
04 77 68 54 31
(choix n°3)
dtechnique@roannaise-de-leau.fr

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence assainissement pour le compte de Roannais Agglomération

L'eau, notre métier

A LA DEMANDE DE LA GENDARMERIE NATIONALE « ACTES DE CRUAUTES : LES RECOMMANDATIONS »

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. A ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.



GENDARMERIE
NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SECURITE

**ACTES DE CRUAUTE SUR DES EQUIDES :
LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. A ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
- 2 Evitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
- 3 Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- 4 Signalez aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
- 5 Si vous êtes concernés par les faits décrits, appelez le 17 également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

Recommandations :

- Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés ;
- Evitez de laisser un licol quand l'animal est au pré ;
- Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée ;
- Signalez aux unités de gendarmerie **en appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus) ;
- Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

A LA DEMANDE DU PREFET DE LA LOIRE « MESURES DE BIOSECURITE A APPLIQUER DANS LES BASSES COURS »

Les derniers cas d'influenza aviaire en France ont démontré que la principale source de contamination était la faune sauvage.

La priorité pour prévenir la contamination des volailles domestiques est donc d'éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles de votre basse-cour.

En cas de contamination d'une basse-cour par l'influenza aviaire, le risque est la dissémination de la maladie à l'homme et aux élevages commerciaux de volailles.

Obligations à mettre en place dans les basses cours en tout temps :

- Hébergez vos oiseaux dans un **enclos fermé**.
- Aucune volaille (*canards et volailles*) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel,
- Hébergez les canards séparés des autres volailles,
- Exercez une surveillance quotidienne de vos oiseaux,
- Limitez l'accès de votre basse-cour (*l'endroit où vous détenez vos oiseaux*) aux seules personnes indispensables à son entretien,
- Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages,
- Nourrissez et abreuvez vos volailles à l'intérieur du poulailler (pour éviter que les oiseaux sauvages viennent manger dans votre basse-cour) ;
- Protégez et entreposez la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination (*oiseaux sauvages, cadavres de volailles, rongeurs...*),
- N'utilisez pas de l'eau stockée à l'extérieur pour nettoyer votre basse-cour (*eau de marre, de ruisseau, de pluie collectée...*),
- Nettoyez et désinfectez régulièrement votre poulailler et le matériel utilisé pour votre basse-cour.



**LES MESURES DE BIOSECURITE A APPLIQUER
DANS LES BASSES COURS**

A destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

L'INFLUENZA AVIAIRE (grippe aviaire)

Les derniers cas d'influenza aviaire en France ont démontré que la principale source de contamination était la faune sauvage.

La priorité pour prévenir la contamination des volailles domestiques est donc d'éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles de votre basse cour.

En cas de contamination d'une basse cour par l'influenza aviaire, le risque est la dissémination de la maladie à l'homme et aux élevages commerciaux de volailles.

Obligations à mettre en place dans les basses cours en tout temps :

- 1 Hébergez vos oiseaux dans un **enclos fermé**,
- 2 Aucune volaille (*canards et volailles*) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel,
- 3 Hébergez les canards séparés des autres volailles,
- 4 Exercez une surveillance quotidienne de vos oiseaux,
- 5 Limitez l'accès de votre basse cour (*l'endroit où vous détenez vos oiseaux*) aux seules personnes indispensables à son entretien,
- 6 Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages,
- 7 Nourrissez et abreuvez vos volailles à l'intérieur du poulailler (*pour éviter que les oiseaux sauvages viennent manger dans votre basse cour*),
- 8 Protégez et entreposez la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination (*oiseaux sauvages, cadavres de volailles, rongeurs...*),
- 9 N'utilisez pas de l'eau stockée à l'extérieur pour nettoyer votre basse cour (*eau de marre, de ruisseau, de pluie collectée...*),
- 10 Nettoyez et désinfectez régulièrement votre poulailler et le matériel utilisé pour votre basse cour

A LA DEMANDE DE TDH42

« RACCORDEMENT GRATUIT A LA FIBRE : [HTTPS://WWW.THD42.FR/](https://www.thd42.fr/) »

Demande de raccordement au réseau THD42

MODE D'EMPLOI

Vous pouvez demander votre raccordement à partir de la date indiquée lors de la réunion publique sur votre secteur. Si besoin, contactez votre mairie.

Seuls les logements marqués par une pastille verte sur la carte sont éligibles.

 Si la pastille est bleue, c'est que la zone est ouverte aux fournisseurs d'accès Internet (FAI). Si le raccordement n'a pas déjà été effectué, vous pouvez demander l'installation gratuite d'une prise chez vous sur www.thd42.fr puis choisir plus tard votre FAI*. Pour les immeubles, vous devez contacter directement le FAI* de votre choix pour l'installation gratuite d'une prise et pour vous abonner. Si le raccordement est déjà réalisé, il suffit juste de contacter un FAI* pour s'abonner à une offre fibre.

 Si la pastille est rouge, le logement n'est pas encore éligible.

*Fournisseurs d'accès Internet.

THD42
Réseau fibre optique d'initiative publique

04 77 430 855

Pre d'un appel local

Étape 1. Information

La commune et l'intercommunalité m'informent de la possibilité de demander un raccordement lors d'une réunion publique.

Étape 2. Espace Raccordement

Depuis mon ordinateur connecté à Internet, je me rends sur le site www.thd42.fr

Puis je clique sur l'espace raccordement.

Étape 3. Coordonnées

Dans le module de demande de raccordement, je saisis l'adresse du logement/bâtiment à raccorder.

Étape 4. Visualisation

Sur la carte, je sélectionne la vue satellite (en haut à droite) et je recherche la position exacte du logement. Si besoin, je zoome sur la carte.

Étape 5. Sélection

Sur la carte, je clique sur la pastille verte située juste au dessus de mon logement.

Si les informations qui s'affichent sont exactes, je valide la demande de raccordement en cliquant sur le pavé bleu.

Étape 6. Prise de rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous de raccordement, je remplis le formulaire de contact avec mes coordonnées. J'appuis sur le pavé bleu pour valider la demande.

Étape 7. Confirmation

Je reçois automatiquement un Email confirmant ma demande de raccordement. Je dois impérativement cliquer sur le lien sous trois jours maximum.

Un technicien me contactera par la suite afin de fixer la date et l'horaire d'intervention.

Étape 8. Raccordement

Une fois le rendez-vous pris, le technicien intervient gratuitement pour établir la liaison entre mon logement et le réseau fibre. Une prise terminale optique est fixée à l'endroit convenu avec le technicien.

